



Transports URBAINS



TOUS CONCERNES

Le Medef veut modifier le Code du travail, "handicap à la compétitivité"

PARIS (AFP) - Le Medef a présenté 44 propositions pour moderniser le Code du travail accusé d'être un "handicap pour la compétitivité" des entreprises, une démarche qui s'inscrit dans le contexte de la préparation par le gouvernement de la loi de mobilisation pour l'emploi. Les 44 propositions ciblent 5 domaines: contrat de travail, salaire, durée du travail, institutions représentatives du personnel et sanctions.

- En ce qui concerne le contrat de travail, le Medef propose notamment de revoir la notion de subordination entre employés et employeurs qui définit le statut de salarié. *Pour la CFTC, le projet en la matière est de développer le statut de "travailleur indépendant" et de supprimer les garanties liées au salariat (conventions collectives, protection sociale, etc.)*
- Le Medef prévoit également, en matière de licenciement individuel, de "simplifier la procédure, d'harmoniser les délais et de clarifier les sanctions".
- Il demande par ailleurs la suppression des dispositions relatives au harcèlement moral du Code du Travail, estimant que son inscription au Code pénal suffit.
- Concernant les salaires, le Medef reprend sa proposition d'un Smic annualisé, *un projet qui induirait une perte de pouvoir d'achat pour les smicards.*
- Sur le dossier du temps de travail, il demande que ce soit "l'accord collectif ou de branche" qui fixe "le seuil de déclenchement des heures supplémentaires, leur volume et le taux de leur majoration". Cette revendication aurait pour effet de mettre fin aux seuils imposés par les lois Aubry sur les 35 heures.
- En ce qui concerne les relations sociales dans l'entreprise, le Medef reprend l'une des idées du rapport de Virville, contestée par les syndicats, qui consiste à "instaurer une seule instance de dialogue social". Il propose également que soit imposée l'obligation de confidentialité des délégués du personnel, la suppression de la consultation du CE avant l'application d'un accord ou encore de son pouvoir d'appel à un expert indépendant.

Ces propositions sont "une véritable déclaration de guerre au salariat, de provocations complètement excessives".

Dans la presse, Michel Coquillion (CFTC), a estimé que la publication de ce "brûlot" à trois jours des élections régionales doit pousser le gouvernement à "prendre des distances très claires, très fortes" au risque sinon de voir dans son silence "une acceptation tacite" de ces propositions.



06 07 38 01 95

Thierry LEROY et Daniel ZIVIC
Coordination des Transports Urbains
CFTC / FGT 26 rue Ordener 75018 PARIS
E-mail : cftc-ratp@wanadoo.fr

